



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris
Mairie de Fréville-du-Gâtinais

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Juillet à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2024.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. PELLETIER Laurent à Mme GEINDREAU Sabine

Excusés : M. BAUNARD Dominique, M. FRAPPIN Christophe (arrivé à 19h27)

Secrétaire de séance : Mme ASSELIN Caroline

D2024_19 – Remplacement de la douche du logement locatif de la commune

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué le fait de changer la cabine de douche du logement au-dessus de la Mairie car elle est vétuste et commence à se fissurer.

Il présente les différents tarifs des sociétés suivantes :

- la SARL Jourdain & Fils
 - Version 1 : identique avec ouverture face portes battantes 2 326,80 € HT
 - Version 2 : identique avec ouverture d'angle 2 326,80 € HT
 - Version 3 : receveur béton minéral avec portes battantes 2 746,80 € HT
 - Version 4 : receveur béton minéral avec portes coulissantes d'angle 2 746,80 € HT
 - Option mitigeur thermostatique - plus-value si option 108,00 € HT
- la SAS Asselin-Bertrand :
 - Variante 1 avec portes coulissantes et mitigeur mécanique 2 189,94 € HT
 - Variante 2 avec portes coulissantes et mitigeur thermostatique 2 279,78 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **émet un avis favorable** au remplacement de la cabine de douche du logement au-dessus de la Mairie.
- **accepte** la variante n°2 du devis de la SAS Asselin-Bertrand qui s'élève à 2 279,78 € HT (2 507,76 € TTC), le mieux disant.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à cet achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/07/2024
Le Maire,
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,
Mme ASSELIN Caroline